

Date de transmission de l'acte: 27/11/2024

Date de reception de l'AR: 27/11/2024

066-246600415-AU_078_2024-AU

A G E D I



COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT

DECISION N° 73/2024

Objet : Avenant n°1 pour le Lot 1 – MIDI TRAVAUX au Marché n°23.016 – Création d'un péri/extrascolaire et d'un restaurant scolaire sur la commune de Rodès.

Le Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent,

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoirs susceptibles d'être consenties au Président par le Conseil Communautaire,

VU la délibération n° 2-2023 en date du 4 octobre 2023 par laquelle le Conseil Communautaire donne délégation au Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent,

VU le marché n°23-016 signé avec l'entreprise MIDI TRAVAUX pour le lot 1

CONSIDERANT l'avis de la maîtrise d'œuvre pour l'ajout de prestations supplémentaires de travaux modificatifs pour le titulaire du lot n°1.

DECIDE

ARTICLE 1 : de passer un avenant avec l'entreprise MIDI TRAVAUX, titulaire du lot 1, concernant :

Oublie MOE :

- Canalisation pour évacuation pluvial cours périscolaire
- Syphon monte-personne
- Regard avaloir pour pluvial

Oublie MOA :

- Création chevette pour skydome supplémentaire

Aléas chantier :

- Adaptation plancher suite au problème de fondation sur mur soutènement existant comprenant un ajout isolant, rehaussement arase, coffrage et coulage en décalé et coulage manuel

Travaux supplémentaire et travaux modificatifs d'une plus-value de 4 290.00 € HT

Date de transmission de l'acte: 27/11/2024

Date de reception de l'AR: 27/11/2024

066-246600415-AU_078_2024-AU

ARTICLE 2: le montant de ces travaux supplémentaires et modificatifs réalisés par l'entreprise AGEDI MIDI TRAVAUX (comme indiqué sur le devis) s'élève à 4 290.00 € HT soit 5 148.00 € TTC (Cinq mille cent quarante-huit euros TTC).

ARTICLE 3: copie du présent document sera transmise au Receveur communautaire et au Représentant de l'Etat, pour les suites utiles.

Fait à Ille sur Têt, le 20/11/2024

Le Président,
Marc BIANCHINI

Transmis à la Sous-Préfecture de Prades, le

